

D É C I S I O N D U M A I R E**PRISE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Objet : Reprise des concessions funéraires échues et non renouvelées dans le cimetière du Canal

Le Maire de la Ville de BRIARE (Loiret)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 2213-40 et R2213-19 ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 alinéa 8 – L2223-15 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020, autorisant le maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté municipal du 1^{er} janvier 2017 déposé en Sous-Préfecture de Montargis (Loiret) portant règlement de police du cimetière ;

Considérant qu'il convient de procéder à la reprise de terrains affectés aux concessions temporaires (quinzaines, trentenaires et cinquantenaires) dont le terme est expiré,

Considérant que les concessionnaires ou ayants droit ont été avertis de l'échéance de ces concessions par courrier, par voie d'affichage à l'entrée du cimetière, par la pose de petites pancartes sur les tombes et ceci pendant deux années consécutives à compter de leur échéance.

D E C I D E

Article 1 : Les 12 concessions temporaires dont le détail figure en annexe, échues et qui n'ont pas été renouvelées, seront reprises par la commune en 2023/2024 dès qu'elles seront libres de toute occupation.

Carrés	Tombes
2	384
8	1688
9	2528 - 2623
10	2301
11	174
12	2909 - 2936
F	60 - 67
G	1485
I	14



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après publication de la présente décision seront enlevés par les soins de la commune.

Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire situé dans ce même cimetière.

Article 4 : L'identité de personnes exhumées des concessions sera consignée dans un registre tenu à la disposition du public.

Article 5 : Après accomplissement de ces différentes opérations, les concessions reprises seront affectées à de nouvelles inhumations.

Article 6 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire. Elle fera l'objet d'un affichage à la mairie, au cimetière du Canal et sur le site internet de la commune.

Article 7 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montargis ;
- Archives municipales.

Fait à Briare, le 14 septembre 2023

Pour le Maire empêché,
L'adjointe déléguée


Valérie VICHÉRAT



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Mairie de Briare, Place Charles de Gaulle, 45250 BRIARE
TÉLÉPHONE 02 38 31 20 08 - EMAIL : mairie@villedebriare.fr

LISTE DES CONCESSIONS NON RENOUVELÉES FAISANT L'OBJET D'UNE REPRISE ADMINISTRATIVE

Année 2023

Carré	N°	Date d'achat ou de renouvellement	Durée	Concessionnaire	Date d'expiration	Défunt (s)	Observations
2	384	05 novembre 1949	50 ans	MARRON Aline	05 novembre 1999	●MARRON Aline	
8	1688	09 septembre 1968	15 ans	FLORIT Emilienne née LAUNOIS	09 septembre 1983	●FLORIT Emilienne née LAUNOIS ●FLORIT François	
9	2528	17 septembre 1945	50 ans	BURLOTTE Roger	17 septembre 1995	●BURLOTTE Jeanne	
9	2623	04 octobre 1963	30 ans	TREUILLARD	04 octobre 1993	● TREUILLARD Germaine née GARNIER ● TREUILLARD Alexandre	
10	2301	02 juin 1951	30 ans	JULIEN Jean	02 juin 1981	●JULIEN née BRANCHET Marie ●JULIEN François	
11	174	08 mars 1993	15 ans	SAGET Fabienne	08 mars 2008	●LEGOURD Claude	
12	2909	13 novembre 1980	15 ans	DION Georgette	13 novembre 1995	●DION Georgette	
12	2936	18 mai 1982	15 ans	MOUSSETTE Claude	18 mai 1997	●MOUSSETTE Auguste	
F	60	14 janvier 1984	15 ans	BACCIALONE Luc	14 janvier 1999	●LORIDANT Adrienne	
F	67	05 mars 1984	15 ans	BACCIALONE Luc	05 mars 1999	●RAYNAL Louis	
G	1485	16 janvier 1963	15 ans	NIOCHE Georges	16 janvier 1978	●NIOCHE Denise (sa fille) ●NIOCHE Pierre	
I	14	24 novembre 1999	15 ans	DA FONSECA LUIS Manuel	24 novembre 2014	Vide de tous corps	

BRIARE, le 08 août 2023



Le Maire,

Pierre-François BOUGUET